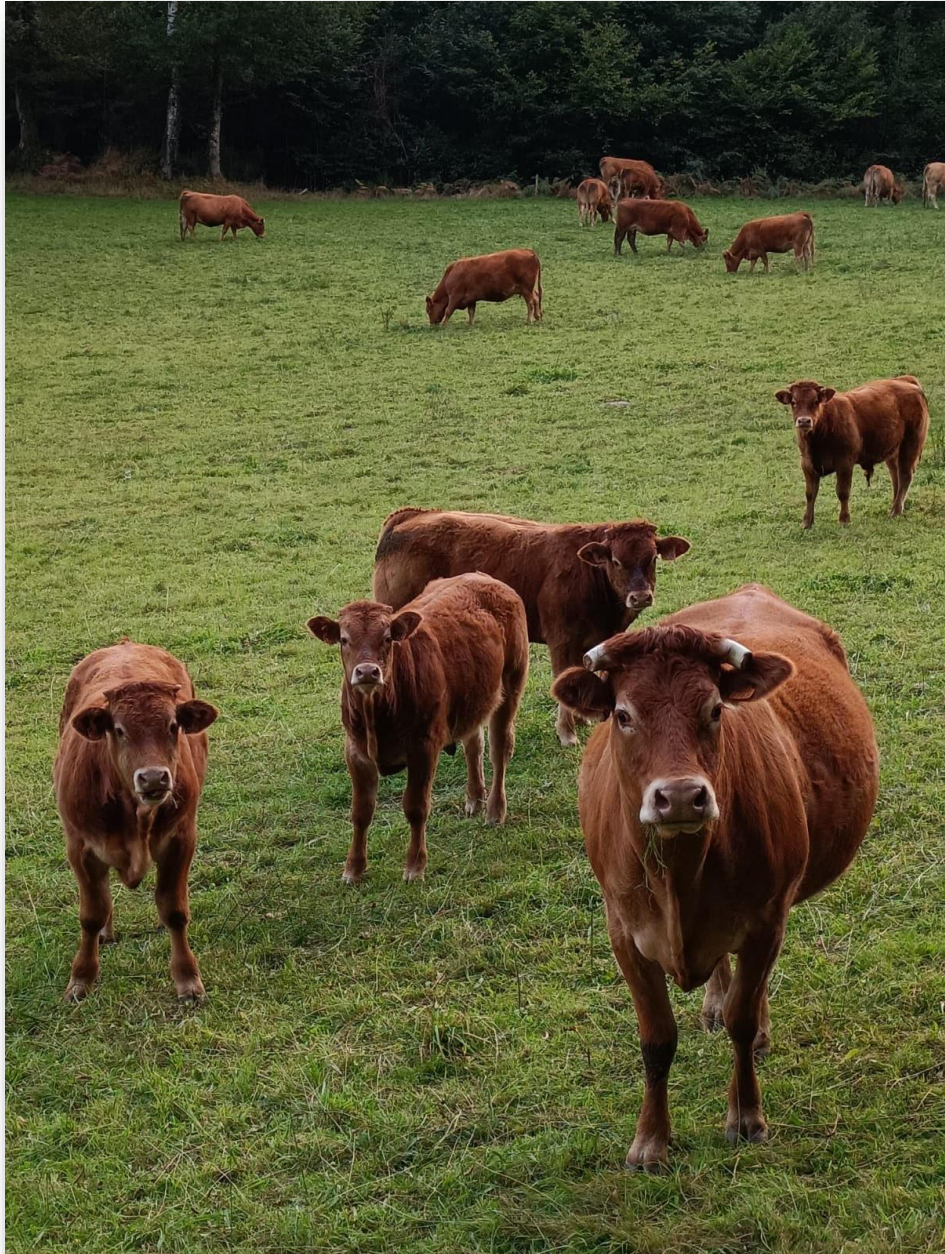


LOS AUGÉRIAUDS



Sommaire

Page 2 – Édito de Monsieur le Maire

Page 3 à 4 – Budget communal et assainissement 2021 – 2022

Page 5 à 6 – Travaux effectués et à venir

Page 7 – Formation secourisme

Page 8 – Usage numérique – Proposition d'une

Page 9 à 12 - Fêtes et cérémonies

Page 13 à 15 – Ouverture des chemins communaux et les obligations citoyennes d'élagage des arbres

Page 16 à 17 – La vie à Augères

Page 18 – Recensement militaire - Inscription sur les listes électorales - organisation du Noël 2022

Page 19 - Le SDEC vous accompagne sur vos rénovations énergétiques - idée cadeaux

Page 20 – Infos pratiques

Augéroises et Augérois

Après un été chaud, avec des températures excessives, nous voici arrivés au mois d'octobre avec un air plus respirable.

Depuis plusieurs années déjà nous devons faire face à cette problématique de manque d'eau. Je vous demanderai donc à tous d'être vigilants, de vous comporter en adultes responsables et de respecter les arrêtés préfectoraux (ne pas faire de feux, économiser l'eau...)

2022 sera marqué par la diminution des contraintes concernant la pandémie 2019. Aujourd'hui nous pouvons nous regrouper en famille ou entre amis sans porter de masque, quel soulagement après tous ces mois vécus dans la contrainte.

2022 c'est aussi la guerre en Ukraine, aux portes de l'Europe, avec les conséquences qui en découlent : Augmentation du coût de la vie et en particulier de l'énergie. Chacun d'entre nous va devoir faire face à des dépenses supplémentaires, je sais combien cela va être difficile.

Notre façon de vivre va devoir changer et il va falloir faire des efforts ; c'est pour cela qu'au sein du conseil municipal, nous avons choisi dernièrement de prendre des décisions, afin de réduire nos dépenses et ainsi éviter de pénaliser davantage les administrés.

Le logement de la mairie qui devait commencer, va être retardé de quelques mois, faute de crédit, la préfecture nous a refusé la Detr 2022. Nous devrions et espérons être prioritaires en 2023 et avoir l'autorisation de faire de commencer les travaux dans les prochains mois.

Je vous souhaite une bonne fin d'été et une bonne lecture.

Michel Gasnet



Vie Communale

Clôture du budget 2021 et ouverture du budget 2022

❖ Les Taxes Fiscales

Les taux des taxes locales ont été votées mais Monsieur le Maire tient à préciser qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux de fiscalité pour 2022 et se présente comme suit :

| | |
|----------------------------|---------|
| - Taxe foncière (bâti) | 35.23 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | 50.57 % |

❖ Les comptes administratifs et de gestion 2021

Hors la présence de Monsieur le Maire l'ensemble du Conseil du Municipal a voté les comptes administratifs des deux budgets

Le conseil municipal a examiné le compte administratif 2021 du **BUDGET COMMUNAL** qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

| | | |
|----------|---|--------------|
| Recettes | : | 107 374.31 € |
| Dépenses | : | 120 216.66 € |

Investissement

| | | |
|----------|---|-------------|
| Recettes | : | 68 803.06 € |
| Dépenses | : | 18 705.77 € |

Monsieur le Maire, Michel GASNET a présenté l'État des Restes à Réaliser (toutes dépenses ou recettes engagées mais non perçues) sur le budget Principal pour les travaux suivants :

DÉPENSES d'investissement :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| 2031/20 Études de cimetièrre = | 1 080.00 € |
| 2157/21 Achat d'un taille bordure = | 11 820.00 € |

RECETTES d'investissement :

| | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| 138/13 Autres 5 | 246.85 € opération 45 étage Mairie |
| 138/13 Autres Boost'Commune | 6 060.00 € |

Le conseil municipal a examiné le compte administratif 2021 du **BUDGET ASSAINISSEMENT** qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

| | | |
|----------|---|------------|
| Dépenses | : | 8 850.45 € |
| Recettes | : | 9 654.51 € |

Investissement

| | | |
|----------|---|------------|
| Dépenses | : | 8 754.59 € |
| Recettes | : | 8 603.62 € |

Avec un état néant des restes à réaliser.

Le compte de gestion 2021, dressé par le receveur municipal, constituant la reddition des comptes du comptable reflète les résultats du Compte administratif de la commune.

L'ensemble du Conseil Municipal n'a constaté aucun écart et n'appelle ni observation, ni réserve de leur part sur la tenue des comptes. C'est pourquoi, il a été voté à l'unanimité.

❖ L'affectation des résultats des budgets de 2021 sur les budgets 2022

L'affectation des résultats sur les budgets en 2022 se profile ainsi :

Budget Principal :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de **103 376.68 €** en recette au R 002

Affectation de l'excédent d'investissement de **41 810.87 €** au compte R 001

Budget Assainissement :

Affectation de l'excédent global d'exploitation de **10 637.30 €** au compte R 002

Affectation du déficit global d'investissement de **3 379.59 €** au compte D 001 et en recette au compte 1068

❖ L'approbation des budgets de 2022

L'approbation du **Budget Principal 2022** a été délibéré et arrêté comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 214 226.30 € | 214 226.30 € |
| Section d'investissement | 201 874.07 € | 201 874.07 € |
| TOTAL | 416 100.37 € | 416 100.37 € |

L'approbation du **Budget Assainissement 2022** a été délibéré et arrêté comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement | 20 564.30 € | 20 564.30 € |
| Section d'investissement | 14 361.04 € | 14 361.04 € |
| TOTAL | 34 925.34 € | 34 925.34 € |

❖ Vote des subventions 2022 pour les associations suivantes :

| ASSOCIATION | MONTANT SUBVENTION 2022 |
|---------------------------|-------------------------|
| AICA AULON AUGERES | 200.00 € |
| AMICALE LAIQUE AUGERES | 300.00 € |
| AMICALE AFN | 40.00 € |
| AMICOLE | 150.00 € |
| CCJA JEUNES AGRICULTEURS | 80.00 € |
| GVA | 80.00 € |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS | 100.00 € |
| Sapeur-pompier « Statue » | 100.00 € |
| TOTAL | 1 050.00 € |



9 mois déjà écoulés ...Que s'est-il passé ?

Défibrillateur (ou DAE Défibrillateur Automatique Extérieur)

Un défibrillateur est installé à la mairie sur le mur de la chaufferie. Avec sa housse portative, il est à la disposition de tous les habitants de la commune **en cas de besoin**.



Achat d'une grange communale

Monsieur Jouanneaud Sébastien nous a informé de la vente de sa grange à la Pouyade. Il a sollicité la commune afin de savoir si nous étions acquéreurs.

Celle-ci étant située dans un virage dangereux, le conseil municipal a décidé d'acheter cette grange pour la démolir.

Cela permettrait d'accroître la visibilité mais également de profiter d'une partie de cet espace pour créer un parking.

La vente a été réalisée le 17 mai 2022 pour un montant de 3 000 euros TTC.

Taille bordure

Comme vous le saviez, le taille bordure de la commune est tombé en panne à l'automne. Il était non réparable, ce qui nous a contraint à le changer rapidement.

Cet outil est essentiel pour l'entretien des routes et chemins de la commune.

Le conseil municipal a validé le devis de l'entreprise Courty pour le renouvellement de cette machine pour un montant de 11 820 euros TTC.

Cet appareil est en fonction depuis le printemps.

En parallèle, nous travaillons sur des projets

Nous subissons de plein fouet comme tous nos administrés les différentes crises successives. Les dotations de l'Etat s'amenuisent de plus en plus ce qui nous conduit à revoir certains projets et à en différer d'autre.

Le logement communal au-dessus de la Mairie

En effet concernant **le logement**, nous devons bénéficier de plusieurs subventions, or nous avons malheureusement appris que celle-ci ne nous avaient pas été accordée faute d'enveloppe suffisante.

Nous avons donc sollicité une audience avec la préfecture, le 8 juin notre Sous-préfète Mme Mallick nous confirme que nous ne pourrions malheureusement pas bénéficier d'aides cette année.

Cet échange se conclut sur une proposition de revoir et de retenir notre projet en 2023 afin de nous verser les subventions demandées si possible.

L'église d'Augères

Le retour du CAUE, nous a permis de faire le point sur les différents travaux à prévoir (restauration du plancher ainsi que de la couverture en bardeaux du clocher, ravalement de façade, aménagement

extérieur, nettoyage du sol en pierre, menuiserie extérieure ainsi que l'électricité).

La totalité des travaux serait estimée à 73 600 euros sans prendre en compte l'inflation actuelle. Nous pourrions peut-être prétendre à environ 24 000 euros de subventions (fondation du patrimoine, DETR, Fond rural, CG petit patrimoine et autre financement) Il restera à la charge de la commune 49 600 euros. Afin d'alléger la facture, nous envisagerions de faire appel à du mécénat ou des dons.

Point sur les différentes procédures concernant les cimetières communaux

Procédure concessions ayant été constatées à l'état visuel d'abandon :

Sur les deux cimetières, 22 tombes étaient considérées en état d'abandon en septembre 2020. Après des recherches et plusieurs courriers envoyés aux ayants-droits nous avons eu quelques réponses. 7 tombes ont été régularisées (4 renoncations et 3 déclarations de travaux). La procédure se terminera en septembre 2024. Nous espérons que d'autres familles nous contacteront.

Procédure de régularisation des sépultures sans titre de concession :

Sur les deux cimetières, 38 tombes étaient en irrégularité par absence d'acte. 15 tombes ont pu être régularisées soit par le biais de la procédure en vigueur (8 concessions) soit par retour de l'acte original (7 concessions).

Cette procédure se terminait le 17 juin 2022, au vu de la situation, nous avons préféré proroger le délai de 6 mois supplémentaires afin de laisser passer une nouvelle fois la Toussaint. Celle-ci prendra fin le 17 décembre 2022.

Si vous détenez des informations nous permettant de rentrer en contact avec des ayants-droits concernés par une des deux procédures, n'hésitez pas à contacter la mairie au 09.88.99.37.43 (aux horaires d'ouverture)

Lorsque nous avons débuté ces deux procédures, nous n'avons pas souhaité organiser une réunion publique au vu du contexte sanitaire. Nous avons privilégié des avis municipaux ainsi que le bulletin municipal pour informer la population. Aujourd'hui, la situation étant plus favorable, il peut être envisagé une réunion. Celle-ci ayant un coût non négligeable pour la municipalité, nous souhaiterions savoir combien de personnes souhaitent participer. En effet, si peu de personnes sont intéressées nous envisagerons plutôt des rendez-vous individuels.

Merci de contacter Mme Berry ou Mr Louis pour vous inscrire **avant le 31 octobre 2022.**

Éclairage municipal



Au vu des considérations écologiques de lutte contre le changement climatique et l'urgence d'agir au plus vite sur notre consommation d'énergie et l'émission des gaz à effet de serre nous devons prendre des dispositions.

Nous envisageons de couper l'éclairage public de 22h30 à 5h30 du 1 septembre au 15 mai et une extinction totale sur la période estivale du 15 mai au 1 septembre.

Nous sommes conscients du sentiment d'insécurité que cela peut générer. Mais nous ne pouvons faire autrement. En effet, la loi Grenelle 2, complétée par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et la loi « transition énergétique » de 2015 ont instauré la réduction et limitation des nuisances lumineuses avec une obligation de résultats.

De plus, cela nous permettra de réduire les coûts énergétiques de la municipalité, ce qui n'est pas négligeable au vu de la hausse annoncée (plus 15 à 20 %) pour cette fin d'année.

Nous comptons sur votre compréhension même si nous sommes conscients de la gêne et l'inquiétude occasionnées.

Secourisme



Le 22 janvier dernier, une formation PSC1 – Prévention et Secours Civiques n°1 – a été dispensée dans la salle polyvalente d'Augères. Organisée en première intention pour les personnels municipaux d'Augères et des communes alentour, elle fut complétée pour moitié par des particuliers venant de tout le département. Elle réunissait ainsi 9 stagiaires encadrés par le formateur de l'association UDPS 23.

Les points forts de l'apprentissage des gestes de premiers secours de la journée furent :

- 1/ Les malaises et les pertes de connaissances
- 2/ Les hémorragies, les plaies et les brûlures
- 3/ L'étouffement
- 4/ Acte et soins avec le protocole « Covid » et sans covid lors d'un arrêt cardiaque et jusqu'à la formation à l'utilisation d'un défibrillateur.

Cette année, toujours dans la même démarche de prévention et de mise aux normes, la municipalité a ainsi investi dans un défibrillateur qui sera accessible en toute occasion à la mairie. Cette journée autour du secourisme et de la prévention a été très appréciée, tant par les stagiaires que par UDPS 23 qui a souligné la qualité de l'organisation et l'accueil chaleureux des augérois. La municipalité, soucieuse de promouvoir les valeurs de la prévention, reste à l'écoute de tous ceux qui souhaiteraient acquérir ou renouveler leurs connaissances d'assistance à la personne.



Usage du numérique :

L'objectif étant de toucher toutes les communes et tous les habitants du département et de chaque commune.

Lors de la réunion du 27 juin 2022 (C/C Bénévent/Grand Bourg "groupe moteur"), il est estimé que 47,3% de la population française de plus de 15 ans est éloignée du numérique. 23% des plus de 12 ans n'ont pas de smartphone et 24% n'ont pas d'ordinateur. 15% n'a pas utilisé internet en 2019.

Nous avons deux causes d'illectronisme** :

- Cause matérielle
- Cause d'incompétence



En Creuse 35 000 personnes dans cette situation (illectronisme) :

5000 sans emploi, 8000 avec emploi et 22000 de plus de 60 ans

Sur la Communauté de Communes de Bénévent Grand Bourg, 7301 habitants pour 17 communes avec 2200 personnes atteintes d'illectronisme soit 30%. 104 personnes sont accompagnées à ce jour.

Exemple d'Accompagnement sur Bénévent l'Abbaye : 15 personnes ont été accompagnées, 2 sans emploi, 13 de + de 60 ans pour 10 accompagnements individuels dont 1 à domicile et 5 en collectifs.

3 volets sont proposés pour favoriser l'usage du numérique :

Volet 1 – inclusion* par le matériel : permettre de bénéficier d'un outil reconditionné (chantier d'insertion Co'ordi) financé par l'État et le Conseil départemental (2021/2022)

Volet 2 – inclusion par la montée en compétences numériques aller vers la population (Réunions publiques, rencontre dans les communes...).

Le souhait étant d'aller vers 35 000 personnes d'ici juillet 2022 en accompagnant 17 500 personnes (dont 1 500 avec le pass numérique), d'investir toutes les communes et de fournir un ordinateur à 210 personnes d'ici fin 2023.

Volet 3 – projet complémentaire favorisant l'usage du numérique

Avec 14 conseillers numériques qui sont répartis sur le département pour une période de 36 mois.



Si vous êtes intéressé par un atelier numérique, un conseiller vient à la salle polyvalente d'Aulon le

7 novembre 2022 de 9h00 à 12h00

Si vous êtes intéressé pour vous former à l'usage des outils numériques (smartphone, ordinateur, tablette...), Vous pouvez vous inscrire gratuitement auprès de la Mairie d'Aulon les lundis et jeudis de 8h30 à 16h30 au 05.55.62.01.34

***Inclusion** : inclusion numérique (rendre le numérique accessible).

***Illectronisme** : Tabou qui touche les plus vulnérables, il résulte de l'inaptitude d'un individu à utiliser les outils numériques du quotidien

Fêtes et cérémonies

Noël 2021

Le père Noël a été accueilli avec un grand sourire par les grands et les petits !



101 de Madame Georgette CHAZETTE

Le 14 février 2022, nous avons eu le plaisir de fêter les 101 ans de Georgette Chazette entourée de ses amis et de sa famille. Un moment plein de joie et de sourire.

Même si nous nous étions donnés rendez-vous pour l'année prochaine, Georgette nous a malheureusement quitté le 30 avril 2022.

Il est difficile de trouver les mots juste pour rendre hommage à quelqu'un d'aussi attachante. Pour cette raison, je citerai Jean, son fils :

« Ma mère pouvait être qualifiée de véritable paysanne au sens noble du terme. En effet, elle n'a pas joué qu'un second rôle sur l'exploitation, la terre, la culture et les animaux l'on passionné durant toute son existence. N'oublions jamais qu'à son époque les épouses d'agriculteurs une fois rentrées des champs entamaient une seconde journée de labour pour la traite, l'entretien de la maison, des vêtements et les repas. Elle savait se montrer exigeante par ce qu'elle voulait être fière de ce qu'elle produisait. Même retraitée elle ne manquait jamais à l'occasion d'un échange de m'indiquer où était parquées les vaches d'un tel ou la nature des travaux de tel autre. Elle n'était jamais indifférente aux épreuves des autres. Elle aimait profondément les gens.

En quelque sorte la boucle est bouclée. En effet ma mère était née dans la maison située juste derrière l'église, le jour de la Saint Valentin 1921. Par la suite elle a vécu dans la ferme familiale à La Pouyade jusqu'en 1946, date à laquelle elle s'est installée à La Chabanne qu'elle ne quittera qu'à quelques rares occasions familiales.

Une lourde page se tourne, une autre maison se ferme à La Chabanne et je sais combien ce vide laisse un goût amer. Gardons en mémoire son joli sourire et sa générosité toute naturelle. »



Le 8 mai 2022

Monsieur le Maire lit le message du 8 mai et dépose la gerbe, accompagnés des Conseillers Municipaux



Méchoui 2022

Le traditionnel Méchoui d'Augères a repris le 17 juillet 2022 après deux ans d'absence pour des raisons sanitaires. Certes une jauge moins importante (60 personnes) mais une ambiance toujours aussi conviviale.





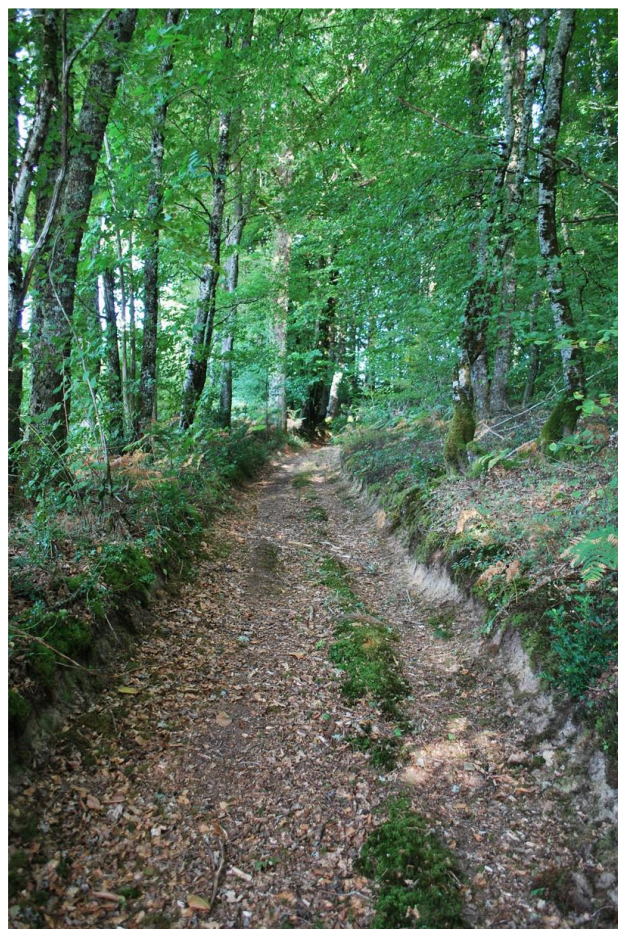
Remise de la Médaille des familles de Sylvie Mauvy

Le dimanche 31 juillet, Monsieur le Maire a remis la médaille des familles à Sylvie Mauvy, Mère de 5 enfants Théo, Diégo, Clara, Sarah et Laura.

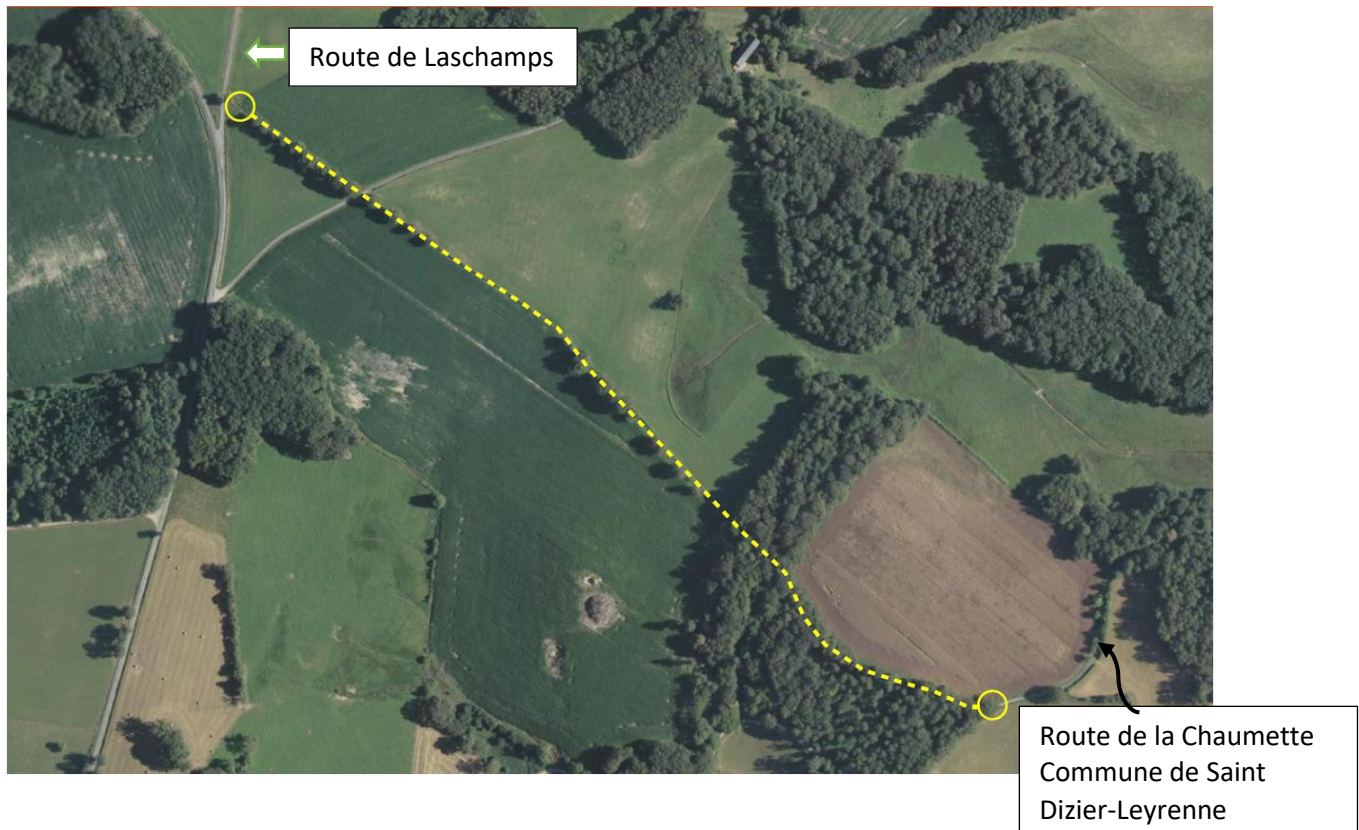


Ouverture des chemins communaux

Afin d'élargir à tous l'accès au patrimoine paysager et naturel, la municipalité d'Augères procède à un état des lieux permettant l'ouverture des chemins publics. Dans ce numéro, nous présentons deux chemins communaux aux limites d'Aulon et de Saint-Dizier-Leyrenne. Au sortir de La Chabanne, lorsqu'on va sur Aulon, un agréable petit détour de 640 m en lisière de forêt permet de déboucher à nouveau sur la RD 42. Ce chemin part sur la gauche depuis la route du Gôt qui mène à Montboucher et au Grand Étang. Après Le Gôt il connecte les chemins d'Aulon.



En venant de Saint-Dizier, on rentre sur la commune d'Augères en empruntant la route de Las Champs qui part sur la droite depuis la RD 22. C'est juste-là, à 10 mètres près, que débouche à droite le chemin communal permettant de rejoindre le Moulin de l'eau. Très belle étape avant de rallier Janaillat ou de monter, pour les plus courageux, profiter du magnifique point de vue à Bellesauve.





Avec la neige, des branches sont tombées sur la route... et André attend Isabelle pour lui préparer son déjeuner

Les arbres ont été élagués et malgré la neige, Isabelle a pu arriver chez André pour préparer son déjeuner



L'élagage des arbres, une obligation réglementaire et citoyenne

Le Conseil départemental et vos communes font appel à l'esprit de citoyenneté des propriétaires riverains des réseaux routiers afin qu'ils répondent à cette nécessaire obligation d'élagage.

Les épisodes climatiques nous rappellent combien la chute de branches et d'arbres sur les routes et les lignes téléphoniques et électriques ont des incidences graves sur les différentes mobilités et réseaux.

Des ruptures de liaisons routières, ce sont des secours, du personnel soignant ou des aides à domicile qui ne peuvent plus intervenir chez les personnes les plus fragiles ou isolées.

Des réseaux aériens sectionnés, ce sont des services auxquels les personnes n'ont plus accès en cas d'urgence : téléphone, téléassistance, ou encore des appareils médicaux qui ne fonctionnent plus, s'il n'y a pas plus d'électricité.

En cas de dommages graves matériels et/ou corporels, la responsabilité juridique des propriétaires riverains serait susceptible d'être engagée.

le **CREUSE**
Département

Ainsi, le Conseil départemental, aux côtés des collectivités, en appelle-t-il, à la responsabilité et à l'esprit citoyen des propriétaires riverains pour qu'ils répondent à l'obligation d'entretien qui leur incombe.

La Vie à Augères



Naissance



*Nous avons la joie de vous
annoncer un heureux évènement*

Charles Jouanneaud est né le

27 février 2022

Changement de lieu d'habitation



*Émilienne Aufaure réside
depuis quelques mois à l'Chpad
de Bénévent l'Abbaye*



Ils nous ont quitté en 2021/2022

Éliane Chéradame, le 20/12/2021

Georgette Chazette, le 30/04/2022

Andrée Faure, le 25/06/2022

Toutes nos condoléances aux familles



Location de la salle des fêtes

Réservé aux habitants d'Augères

Il est possible de louer la salle

- la Journée pour 40.00 €
- le Week-end pour 80.00 €

La caution est de 1 000 €. L'attestation d'assurance et la convention doivent être transmis à la Mairie sous 7 jours avant la location.

AVIS À LA POPULATION

Nous rappelons que les cartes d'identité ne se font plus à la Mairie d'Augères

Vous pouvez vous adresser dans les Mairies de Bourganeuf, de la Souterraine, de Guéret.

Attention, vous devez prendre rendez-vous avec ces mairies pour constituer le dossier.

Nous vous rappelons que vous devez être muni de votre carte d'accès d'Évolis 23 pour vous rendre à la Déchetterie à Noth

Le calendrier de ramassage des ordures ménagères est disponible sur le site d'Évolis 23 ou à la Mairie.

Assainissement

La vidange de l'assainissement a été réalisé en juin.

Nous vous rappelons que **les lingettes ne doivent pas être jetées dans les cuvettes des WC**. Celles-ci s'accumulent et peuvent provoquer des bouchons, ce qui pourrait endommager le bon fonctionnement de la station. Merci de faire preuve de civisme.



Emploi à domicile

Vous pouvez faire travailler une personne en utilisant les chèques emploi service comme mode de règlement avec une déclaration à l'URSSAF.

Vous pouvez contacter Annie Pateron pour tous renseignements ou aide pour cette démarche

Recensement militaire

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant. Se présenter en mairie avec le livret de famille, un justificatif de domicile (moins de 3 mois) et une carte d'identité.

Environ un an après le recensement le jeune recevra une convocation pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Entre 18 et 25 ans c'est le certificat de participation à la JDC qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

Renseignements : Centre Service National de Limoges – 88 rue du pont Saint Martial – Limoges

Accueil Téléphonique uniquement : Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30 au 05.55.12.69.92

Inscription sur les listes électorales

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour du scrutin.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en Mairie les Mardis de 8 h 30 à 16 h 30 et les vendredis de 8 h 30 à 12 h 00

Merci de vous munir de votre pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, EDF, téléphone...)

Pour les jeunes, l'INSEE nous transmet une liste sur laquelle figurent normalement tous les jeunes qui remplissent les conditions pour être inscrits : ils le sont automatiquement. Toutefois, il est préférable de se renseigner en Mairie pour vérification et ainsi éviter tout oubli.

Organisation des fêtes de fin d'année



Nous n'organiserons pas de repas ni d'arbre de Noël pour cette année 2022.

Cependant, le Père Noël passera à votre domicile en décembre pour vous déposer les colis destinés aux Aînés ou les cadeaux aux enfants.

La date et les horaires vous seront communiqués ultérieurement.

Le SDEC pour vous accompagner

LES RENDEZ-VOUS RENOV23

| | | |
|--------------|------------------------|--|
| avr-22 | | |
| 8 Avril | Felletin | |
| 13 Avril | Le Grand Bourg | |
| 20 Avril | Boussac | |
| 27 Avril | Bonnat | |
| mai-22 | | |
| 4 Mai | Saint Vaury | |
| 11 Mai | Dun Le Palestel | |
| 18 Mai | La Souterraine | |
| 25 Mai | Mérinchal | |
| juin-22 | | |
| 1 Juin | Ahun | |
| 8 Juin | Gentioux | |
| 15 Juin | Fursac | |
| 22 Juin | Chambon sur Voueize | |
| juil-22 | | |
| 6 Juillet | Genouillac | |
| 13 Juillet | Saint Victor en Marche | |
| sept-22 | | |
| 7 Septembre | Crozant | |
| 14 Septembre | La Souterraine | |
| 21 Septembre | Chénérailles | |
| oct-22 | | |
| 5 Octobre | Royère | |
| 12 Octobre | Aubusson | |
| 19 Octobre | Bénévent | |
| 26 Octobre | Gouzou | |
| nov-22 | | |
| 2 Novembre | Auzances | |
| 9 Novembre | Ajain | |
| 15 Novembre | Cheniers | |
| 23 Novembre | La Souterraine | |

Envie de faire plaisir à vos proches

Madame Caroline CASSIER vous propose des créations graphiques et personnalisables.
N'hésitez pas à la contacter au 06.12.67.24.52 pour plus d'informations.
Énormément de choix et d'idée.

Boule de Noël
 Ø de la boule : 8 cm
 Impression sur plaque sublimable
 5,1 cm
5 € HT - 6 € TTC l'unité
 (tarif pour 5 unités,
 conditionnement minimum)
 Tarif variable suivant quantité,
 prévoir 1 unité de + pour calage

stylo à bille retractable
 rouge, vert, bleu et noir.
 - impression logo sur plaque alu
 Ø 2,1 cm
 (Nouveau design pour le stylo
 - Impression en Sublimation -
 Mécanisme : Poussoir - Corps
 PVC - Couleur de l'encre : noir
 Grip plastique mou - encre noire
2,71 € HT - 3,25 € TTC l'unité
 (tarif pour 25 unités)

**Porte-clés en métal argenté
 rond avec jeton aimanté
 de caddie**
 Impression sur plaque aluminium
 ronde Ø 2,9 cm
4,9 € HT - 5,88 € TTC l'unité
 (tarif pour 12 unités,
 conditionnement minimum)
 Tarif NON variable suivant quantité,
 prévoir 1 unité de + pour calage

SAC SHOPPING À SOUFFLE
 (tissus)
 • Format : 30 x 30 x 19 cm
9 € HT - 10,8 € TTC l'unité
 (tarif pour 5 unités,
 conditionnement minimum)
 Tarif variable suivant quantité,
 prévoir 1 unité de + pour calage

**citop ATELIER CREUSOIS
 PENSEZ CADEAUX !**

CRÉATIONS GRAPHIQUES
 • Création de logos, encarts publicitaires, flyers,
 brochures, affiches, dépliants, cartes de visite,
 étiquettes, dépliants, bulletins municipaux...

**PERSONNALISATION AVEC IMPRESSION
 SUR TEXTILES OU OBJETS**
 • Mugs, gourdes, porte-clés, dessous de verre,
 planches à découper, boîtes à bonbons, miroirs, stylos
 boules de Noël, tongs, vases, nombreux objets !
 • T-shirts (100 % coton bio), sacs, tabliers...

**PARTICULIERS, PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS,
 COLLECTIVITÉS, COMITÉS DES FÊTES...**
De l'unité à la série, demandez un devis !

Caroline Cassier
 15 montpeyroux - 23000 Saint-Victor-en-Marche
 Tél. : 06 12 67 24 52 - E-mail : citop.marquage@yahoo.com
 www.citopmarquage.com

INFOS PRATIQUES

MAIRIE Coordonnées et horaires

Adresse : 6 le Tilleul de Villard

23210 AUGERES

Tél. : 09 88 99 37 43

Mail : mairie.augeres@wanadoo.fr

Ouverture du Secrétariat au public :

Mardi de 8h30 à 17h00 et les vendredis de 8h30 à 12h00

En cas d'urgence :









Michel GASNET, Monsieur le Maire : 06.16.20.79.14 ou 05.55.81.32.10

Carine BERRY, le 1^{er} Adjoint : 06.89.60.61.94

Patrick AUFAURE, le 2^{ème} Adjoint : 06.72.73.67.78

Jérôme LOUIS, le 3^{ème} Adjoint : 06.14.81.36.56

NUMÉROS UTILES

| | |
|---|----------------------|
|  GENDARMERIE : | 17 ou 05.55.64.00.25 |
|  URGENCES SAMU : | 15 ou 112 |
|  SAPEURS POMPIERS | 18 |
|  HOPITAL GUERET | 05.55.51.70.00 |
|  CLINIQUE DE LA MARCHE | 05.55.51.88.00 |
|  CMN SAINTE FEYRE | 05.55.51.40.00 |
|  CENTRE ANTI POISON (Bordeaux) | 05.56.96.40.80 |
|  Sans ABRI : | 115 |

TRÉSORERIE DE LA SOUTERRAINE – PERCEPTION

1 rue de l'Hermitage/ 23300 LA SOUTERRAINE /Téléphone : 05.55.63.05.67

Ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h 30 et le vendredi de 8h30 à 11h30

(FERMETURE LES APRES MIDI)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BÉNÉVENT/ LE GRAND BOURG

05.55.80.38.20

OFFICE DU TOURISME

05.55.62.68.35

SCÉNOVISION

05.55.62.31.43

FRANCE SERVICES / LA POSTE – BÉNÉVENT L'ABBAYE

6 place de la République - 23210 Bénévent l'abbaye

05.55.41.06.87